

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUILLET 2015 (du 1^{er} au 18)

**EN RAISON DES CONGES, LA REVUE DE PRESSE EST SUSPENDUE JUSQU'A FIN AOUT.
MERCİ POUR VOTRE COMPREHENSION**

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Préparation des élections communales du 31 juillet.....	2
▶ La poursuite du bras de fer entre l'Assemblée nationale et l'exécutif	4
▶ Diplomatie	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	8
▶ Insécurité.....	8
▶ Justice, gouvernance	9
▶ Emploi, traite des personnes, émigration clandestine	10
▶ Médias	11
ÉCONOMIE - SOCIAL	11
▶ Exploitation des ressources naturelles, foncier.....	11
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique.....	13
▶ Conflit à Air Madagascar	14
▶ Monde des affaires.....	16
▶ Enseignement, universités	17
▶ Divers.....	18

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

06/07 - Marc Ravalomanana joue l'ambiguïté. Lors du congrès régional du TIM Analamanga, l'ancien chef d'État a affirmé être opposé aux actions de déstabilisation de l'exécutif, notamment à la motion de censure déposée contre le gouvernement. « *Ce qui est important, c'est que nous avons besoin de stabilité pour pouvoir disposer des financements internationaux et d'une confiance mutuelle* », déclare-t-il à nouveau, faisant fi de la position des députés TIM qui ont voté en bloc la motion de censure et qui, selon lui, doivent recevoir des militants un soutien indéfectible. « *Quoi que l'on dise sur eux, (...) ils ne font que respecter la discipline et la solidarité [à la Chambre basse probablement]. (...) Ils savent ce qu'ils doivent faire. (...) Je ne m'ingérerai jamais dans les affaires internes de leur institution* », affirme-t-il. Pour nombre d'observateurs, la position ambiguë de l'ancien chef de l'État contribue à entretenir le malaise politique. Un double langage qui aurait notamment pour objectif de ne pas ternir l'image de rassembleur qu'il tente de se forger au niveau de la communauté internationale, qui, affirme-t-il, lui demande « *d'œuvrer en faveur de la stabilité* ».

09/07 - Mini-séisme dans le microcosme politique : Henry Rabary-Njaka limogé de son poste de directeur de cabinet de la présidence. Après que l'équipe du conseil d'administration d'Air Madagascar ait déposé une « *démission collective* » le 2 juillet, c'est son président, Henry Rabary-Njaka, qui a été démis en

conseil des ministres de ses fonctions de directeur de cabinet de la présidence de la République. Il reste à cet avocat aux multiples casquettes le poste de secrétaire général du parti présidentiel HVM. Henry Rabary-Njaka franco-malgache inscrit au barreau de Paris, était considéré jusqu'ici comme l'éminence grise du chef de l'Etat. Nommé en février 2014, il a fait très rapidement l'objet de critiques acerbes. Des déclarations jugées maladroites l'ont inscrit sur la liste noire de certains organes de presse. *Tribune* écrit : « *Contesté, quasiment partout avec son ami, président du HVM, Rivo Rakotova, Henry Rabary-Njaka ne bénéficie ni d'un capital sympathie ni de popularité débordante. Fraîchement arrivé à Madagascar avec le régime Rajaonarimampianina, il ne sait s'exprimer qu'avec morgue et condescendance, d'où sa côte de popularité, et a la fâcheuse habitude de déclarer la guerre. La communauté internationale ne l'apprécie pas tellement non plus, d'où l'irritation en haut lieu de l'UE quand il dirigeait la délégation pour faire sortir Air Madagascar de l'annexe B* ». L'ancien directeur de cabinet indique qu'il est toujours conseiller spécial du président et secrétaire exécutif du parti présidentiel HVM.

01/07 - Les députés rejettent la « demande d'autorisation en vue d'une audition » de Lanto Rakotomanga que les enquêteurs ont adressée au bureau permanent de l'Assemblée nationale. La décision a été prise à la quasi-unanimité des présents et avec l'aval de parlementaires pro-Rajaonarimampianina. Une commission d'enquête parlementaire a été mise en place pour élucider les questions portant sur la somme de 200 millions Ar découverte dans le coffre du véhicule de l'élue lors de son interpellation. Elle devrait prendre en compte le résultat d'une autre commission d'enquête, celle qui a été créée pour faire la lumière sur le retrait massif de fonds du Trésor public et dont les conclusions ne sont pas encore connues. Un front uni s'est formé pour défendre Lanto Rakotomanga et pour désavouer la brigade criminelle, constate *Midi*. La députée a pu faire son come-back à l'Assemblée, accueillie par les applaudissements de ses pairs. *Tananews* se demande ce que sont devenus les deux cartons remplis de billets de banque découverts dans son véhicule. « *Le temps passera et tout le monde aura oublié cette histoire* » mais l'agent saisi n'aura pas été perdu pour tout le monde...

► Préparation des élections communales du 31 juillet

02/07 - 7.321 candidats dont seulement 443 femmes. Un constat que déplore *Midi*, s'agissant d'une élection de proximité. Les postes à responsabilité occupés par des femmes régressent, constate *Les Nouvelles*. En un an seulement on observerait une chute significative de la représentation féminine. La culture malgache constitue un frein à l'égalité des genres mais d'autres facteurs peuvent expliquer cette situation, comme l'illettrisme qui frappe lourdement les femmes du fait de l'inégalité d'accès à l'éducation. Les filles connaissent un taux d'abandon scolaire important à partir du collège. S'ajoute à cela les grossesses précoces, la pauvreté, la mauvaise nutrition, le travail des filles et la maltraitance qui frappe 30 % des femmes.

07/07 - Titre du dernier communiqué du SeFaFi¹ : « Vers de nouvelles élections biaisées ». Réclamées depuis longtemps, les élections communales auront peut-être lieu comme prévu le 31 juillet 2015. Les tergiversations au sommet de l'État et les manœuvres politiques ont largement détourné l'attention des médias sur elles, probablement parce qu'elles testeront la véritable influence électorale des différents protagonistes : moins les partis et leurs candidats ont à parler de programmes et de vision politique, mieux ils se portent. Les récentes motions de déchéance et de censure ont vu apparaître une majorité parlementaire. Restera-t-elle une majorité d'appartenance et constituera-t-elle le socle d'une majorité stable et crédible ? Dans ce cadre, quelle sera son attitude vis-à-vis des projets de loi de l'exécutif, et qui formera l'opposition future ? En attendant, les élections communales sont d'une importance primordiale pour la démocratie, pour la République et pour le développement, mais les signes avant-coureurs de nouvelles élections « *biaisées* » sont perceptibles et sèment le trouble... L'avantage est laissé aux détenteurs du pouvoir et des médias pendant la période dite de précampagne. La *TVM* et la *RNM* sont saturées de messages politiques émanant du seul gouvernement alors que la période légale pour faire campagne n'est pas encore ouverte et que les textes interdisent aux officiels en poste de soutenir ouvertement tel ou tel candidat. A l'approche de la campagne officielle, les citoyens n'ont pas toujours été informés de la liste finale des candidats dans chaque commune. La liste des électeurs n'a pas davantage été rendue publique. La CENIT est défaillante, ainsi que les médias sensés servir d'intermédiaire entre l'instance électorale et les électeurs. Étonnamment, les bailleurs de fonds sont complices dans cette indifférence portée aux électeurs malgaches. La prochaine élection des maires aura une grande importance car un débouchera sur la désignation des maires qui seront notamment appelés à élire les deux-tiers des sénateurs. Mais aucune communication du gouvernement ne précise encore l'organisation de l'élection sénatoriale qui devrait se tenir avant la fin de l'année, ni le nombre de régions et de provinces.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/36/93/448497/105172829.pdf>

10/07 - Le Samifin déplore le non-respect de la loi sur le financement des partis politiques. Seuls quatre partis politiques (sur plus de 200) ont ouvert un compte bancaire comme le prescrit la loi. Le directeur général du Samifin, Jean-Claude Razaranaina, évoque les nombreuses lacunes de la réglementation, qui ne permettent pas de lutter efficacement contre le blanchiment d'argent, la circulation de l'argent sale et le financement opaque des partis, notamment lors des campagnes électorales. Les partis ne se sentent pas obligés par des textes qui n'ont pas prévu de sanction en cas de transgression. Un constat partagé par le SeFaFi dans son dernier communiqué.

08/07 - Le KMF/CNOE relève qu'à moins d'un mois de communales le conseil des ministres du 1er juillet a décidé la nomination de 19 nouveaux chefs de districts. « Pourquoi ces nouvelles nominations, pourquoi en plein préparatifs électoraux, à moins d'un mois des élections, alors que les chefs de districts ont de grandes responsabilités dans l'organisation des élections ? De telles décisions n'auraient pas dû être prises, surtout que nous voulons un scrutin apaisé et reconnu par tous », déclare-t-il. L'organisation signale notamment qu'« en y regardant de plus près, les nouvelles nominations sont intervenues dans les districts fiefs de certains partis politiques [relativement antagonistes au pouvoir] ». Le secrétaire général du ministère de l'intérieur réfute toute visée électoraliste : « Les nouvelles nominations sont principalement intervenues dans les districts, où les chefs ont été nommés préfets de région, laissant leurs postes vacants ». « On s'achemine vers une politisation de l'administration », lâche Thierry Rakotonarivo, président du syndicat des administrateurs civils. Le syndicat envisage de saisir le Conseil d'État pour faire annuler les décisions de nomination. *La Gazette* rappelle que « depuis l'indépendance les chefs de district ont mauvaise presse en matière d'élections. Car les régimes se sont appuyés sur eux pour triompher aux élections générales ».

13/07 - La Cenit confirme que le calendrier établi pour les communales sera maintenu. Le matériel électoral « sensible », est arrivé, la campagne électorale officielle est sur le point de démarrer. La majorité des députés réclament pourtant leur report et un remaniement préalable. La Nouvelle majorité parlementaire (NMP) et l'opposition regroupée au sein de l'Armada militent en faveur d'un report. Ces deux groupes estiment que le scrutin ne devait pas se tenir avant la conclusion du pacte de responsabilité entre institutions, assorti d'une recomposition de l'équipe gouvernementale. Les députés TIM reprochent au chef de l'Etat de ne pas prendre d'initiative en ce sens. La loi des finances rectificative n'ayant pas pu être adoptée au cours de la session ordinaire qui s'est achevée, une session extraordinaire devra être convoquée. Les députés peuvent donc poser en préalable la satisfaction de leurs exigences. Christine Razanamahaso, coordinatrice du Mapar, indique que son groupe parlementaire « souhaite exprimer sa réelle volonté de discuter sérieusement d'une mise en œuvre de la décision de la HCC avec le président de la République », et ce avant les communales. Mais la question demeure de savoir si le Mapar accepterait d'entrer dans un gouvernement qui serait placé sous l'autorité de Jean Ravelonarivo, alors que formation revendique toujours le droit de présenter son candidat à la fonction de premier ministre.

Alors qu'elle ne s'était guère manifestée jusqu'ici, la Cenit, à 4 jours du début de la campagne officielle, a réuni des candidats pour les mettre en garde contre les risques de disqualification auxquels ils s'exposent pour leurs activités au cours de la période dite de « pré-campagne ». Cela va des cérémonies de présentation des candidats en passant par leurs apparitions publiques lors de cérémonies officielles ou privées, jusqu'à l'affichage de banderoles ou la distribution de cartes de visite comportant le nom du candidat. La mise en garde est jugée trop tardive mais la Cenit se justifie en expliquant que faute de budget, elle n'a pas été en mesure de communiquer aussi largement que nécessaire. Certains de ses représentants admettent également qu'en l'absence de règles claires, il lui était difficile de mener à bien cette mission. Des candidats mettent en doute la neutralité de l'institution, qui a fermé les yeux sur les inaugurations officielles en présence de candidats du parti au pouvoir et sur les meetings politiques de Marc Ravalomanana qui sillonne le pays presque au même rythme que le chef de l'Etat depuis quelques mois. Pour *La Vérité*, cette consultation « sera incontestablement bâclé. (...) Le maintenir équivaut à mobiliser 7 millions de citoyens dans une atmosphère délétère ».

Emettant des doutes sur les conditions du déroulement des élections communales, Marc Ravalomanana a fait savoir qu'il engagera des experts américains pour superviser les opérations. « Tout est mis en œuvre pour assurer un processus sécurisé », réplique le représentant adjoint du Pnud. La communauté internationale, qui a financé la consultation, attache le plus grand prix à ce que cette dernière étape dans la mise en œuvre de la feuille de route de sortie de crise respecte les normes et standards internationaux, affirme-t-il. 1.689 communes sont dénombrées dans la Grande Ile, dont 140 nouvelles collectivités créées depuis fin janvier.

15/07 - A deux semaines du scrutin, la liste électorale n'est pas encore disponible auprès des fokontany. La Cenit juge qu'un délai de 48 heures est suffisant. « La liste électorale arrivera en même temps que les autres équipements de vote. Pour pouvoir assurer leur sécurisation, ils ne doivent pas séjourner trop

longtemps sur place », argumente Fano Rakotondrazaka, rapporteur général, qui ajoute que la liste ne pourra pas être consultée avant le jour du scrutin. Les candidats contestent cette décision et estiment que le document devrait déjà être disponible pour que leurs électeurs puissent vérifier la présence de leur nom. Le spécimen de bulletin unique qui n'est pas non plus arrivé au niveau des fokontany, ce qui ne permet pas de sensibiliser les électeurs à son utilisation.

Le groupe des experts nationaux (GEN) dans le domaine électoral demande au pouvoir de ne pas exercer de pressions sur les fonctionnaires et de garantir la neutralité de l'administration.

18/07 - Face aux nombreuses critiques formulées, la Cenit a décidé de mettre à la disposition des électeurs de la capitale une copie des listes électorales, sans que ceux-ci puissent formuler de réclamations. Du côté de la Cenit, on qualifie la décision d'acte de transparence et d'apaisement. Pour une frange de l'opinion, cette décision accrédite l'idée que les préparatifs électoraux sont bâclés.

17/07 - Coup d'envoi de la campagne pour les communales : des leaders politiques dans la course pour les grandes villes du pays. A Antananarivo, où la compétition prendra une dimension nationale, il y a entre autres Lalao Ravalomanana pour le TIM, Lalatiana Ravalolomanana pour l'opposition, l'ancien PDS Hery Rafalimanana, soutenu officiellement par le HVM, et Lalatiana Rakotondrazafy pour « *Freedom* », qui bénéficie également du soutien des partisans d'Andry Rajoelina. L'ancienne première dame a pris une longueur d'avance au lancement de sa campagne, activement soutenue par son mari et tous les fidèles du TIM, réunis à nouveau au Magro de Behoririka. Une détermination qui n'apparaissait pas aussi évidente chez ses adversaires, estime *L'Express*. La candidate va sans aucun doute bénéficier du capital de sympathie de l'ancien président, qui jouit encore d'une forte popularité, notamment, dans la capitale, et des moyens importants mis à sa disposition. Mais Lalatiana Rakotondrazafy, que certains observateurs placent parmi les favoris, dispose également de gros moyens et d'une expérience éprouvée de la communication, ayant été l'animatrice de choc de la station de radio *Free FM*. Le parti présidentiel HVM de Rivo Rakotovo sera le grand absent de la compétition. Le reproche lui est fait de ne pas avoir osé s'affronter aux deux principales candidates. Pour Toamasina, on relève la présence de l'ancien premier ministre Mangalaza Eugène et de l'ancien ministre de l'énergie, Elysée Ratsiraka. Pour Fianarantsoa, deux anciens PDS sont en lice, dont Pety Rakotoniaina du « *Tambatra* ». Ils seront en compétition avec l'ancienne ministre de la justice de la Transition, Christine Razanamahaso, présentée par le Mapar. A Toliara, l'ancien premier ministre de la Transition, Camille Vital, figure parmi les favoris. A Mahajanga, deux autres anciens PDS briguent la mairie, l'un soutenu par le HVM, l'autre par le Mapar.

Tribune rappelle qu'il y a obligation pour les candidats, s'ils veulent attirer la foule dans leurs meetings, de distribuer tee-shirts, casquettes et autres articles à leur effigie, ce qui constitue un budget conséquent, auquel il faut ajouter les cachets des artistes, sans oublier la distribution de nourriture notamment de produits de première nécessité dans les quartiers populaires. De sorte que l'on ne sait pas si l'assistance vient pour les candidats, les artistes, le carnaval, les « *cadeaux* » ou la remise de PPN.

Les voix des électeurs des bas quartiers sont très convoitées, constate *Midi*, qui s'attend à ce que la candidate Lalatiana Rakotondrazafy de *Freedom* y fasse un bon score. Elle bénéficie du soutien inconditionnel de nombreuses personnalités du clan Rajoelina, parmi lesquelles le chanteur populaire Rossy (Rahasimanana Paul Bert). La quête des voix des quartiers populaires a toujours été très active à chaque scrutin et les promesses affluent de toutes parts.

L'Express écrit : « *Alors qu'en 2007, les électeurs tananariviens avaient sanctionné le candidat du TIM, préférant jeter leur dévolu sur celui du TGV, neuf ans après, ils le regrettent et reviennent à leurs anciennes amours. Il est vrai que le contexte a changé et rien qu'en voyant la dégradation de la capitale que Ravalomanana puis Patrick Ramiaramanana et Hery Rafalimanana avait bâtie de 2002 à 2009 et que la Transition a anéantie, leur suffit pour stimuler un sursaut d'orgueil. L'amer...TIM est à son comble et l'heure de la revanche ou de la vengeance a sonné. (...) La capitale est aujourd'hui une ville en ruine et son redressement est le dénominateur commun de tous les candidats, y compris celui de Mapar. (...) Pour Ravalomanana, l'objectif final reste la présidentielle de 2018 et cela peut de nouveau passer par un miracle à Tana. (...) Lalao Ravalomanana n'a même pas besoin de faire campagne et peut faire l'économie de son budget de propagande pour redresser la ville. Son mari l'a fait pour elle. Il est d'ailleurs omniprésent et exploite son image pour reconquérir Tana et effacer l'affront de 2007. (...) Mais c'est loin d'être gagné face à des électeurs tananariviens rancuniers et imprévisibles. (...) L'électorat tananarivien vote rarement en faveur du candidat qui a de gros moyens. (...) Le fait d'être opérateur économique avait justement fait la force de Ravalomanana face à un électorat déçu et dégoûté de la politique et des politiciens. Mais lui aussi a montré une cupidité plus monstrueuse que les politiciens, raison du désaveu de Tana vis-à-vis de son candidat en 2007. C'est la grande question de ces communales. Tana va-t-elle confirmer son vote sanction de 2007 ou va-t-elle livrer son destin à une mère maire ?* »

► La poursuite du bras de fer entre l'Assemblée nationale et l'exécutif

01/07 - Le bras de fer entre l'exécutif et le Parlement se poursuit. Le ministre de la communication, de l'information et des relations avec les institutions, Randrianjatovo Vonison, confirme son opposition à la re-transmission en direct sur les médias publics des face-à-face gouvernement-Assemblée nationale. « *Le peuple ne devrait pas être tenu au courant des guéguerres politiques entre les dirigeants* », estime le ministre. En guise de représailles, les parlementaires refusent la diffusion en direct de la cérémonie de clôture de l'actuelle session ordinaire. Les élus pro-Rajaonarimampianina font pression sur le bureau permanent pour exiger la transparence sur la gestion du budget et la répartition des chèques carburants au sein de l'Assemblée, qui ferait actuellement face à un problème de trésorerie. 4 à 9 milliards Ar auraient disparu des caisses de l'Assemblée en 2014. Ils demandent un rapport sur l'utilisation des 12 milliards Ar destinés aux travaux de réhabilitation du palais de Tsimbazaza, travaux décidés sans appel d'offres. L'inspection d'Etat a été saisie.

Les députés ont décidé de mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur la gestion d'Air Madagascar, de la Jirama et de la Sirama [*usine sucrière de Morondava, gravement affectée par un conflit avec la direction chinoise il y a quelques mois*].

02/07 - Une première rencontre entre le chef de l'Etat et une délégation de députés a pu se tenir, après plusieurs reports. Il ne s'agissait que d'un premier rendez-vous destiné à faire l'état des lieux des divergences. L'objectif serait de définir le contenu du « *pacte de responsabilité* » suggéré par la HCC dans sa décision sur la motion de déchéance du président de la République. Le climat reste tendu entre l'exécutif et l'Assemblée, sur fond d'accusations de corruption et de détournements de fonds. La délégation, conduite par le président de l'Assemblée, demande l'arrêt des poursuites contre la députée Lanto Rakotomanga. Elle en appelle à la communauté internationale pour arbitrer le conflit entre les deux institutions, une proposition rejetée catégoriquement par le chef de l'Etat.

Une motion de censure a été déposée contre le gouvernement de Jean Ravelonarivo par les députés frondeurs la veille de la fin de session ordinaire. Le texte aurait recueilli 87 suffrages, le nombre exigé par la loi étant de 76, mais les députés pro-régime ont une fois de plus dénoncé l'existence de fausses signatures. Pour être adoptée, la motion devra être approuvée par les deux tiers des députés, soit 113 sur 151. Brunel Razafitsiandraofana, l'un des députés qui a rencontré le président de la République dans le cadre de la mise en œuvre du « *pacte de responsabilité* », explique que le gouvernement se révèle incapable de résoudre les problèmes socio-économiques qui affectent le pays, prenant en exemple le conflit à Air Madagascar qui s'éternise, ainsi que la grève des personnels des domaines. Le fait que les députés chargent le gouvernement juste après la rencontre de leurs représentants avec Hery Rajaonarimampianina intrigue *L'Express*. « *Concrètement, c'est un rejet de l'article 5 de la décision de la HCC* » qui préconise l'adoption d'un « *pacte de responsabilité* », tacle un analyste politique. Une situation qui pourrait ouvrir la voie à une décision de dissolution de l'Assemblée nationale par le chef de l'Etat.

Le score serré du vote en conférence des présidents - 23 pour et 17 contre - permet toutefois de penser que rien n'est joué. Chaque camp mobilise et tente de faire rentrer de province les élus qui ont déjà déserté l'Assemblée à la veille de la clôture de la session ou, au contraire, de dissuader les députés à prolonger leur séjour dans la capitale afin qu'ils ne participent pas au scrutin. Les tractations vont bon train, dans un climat de suspicion réciproque. La « *Nouvelle majorité parlementaire* » (NMP), formée des élus pro-régime, reconnaît ne disposer que de 45 députés mais la cause régionale aurait été soulevée par le camp du premier ministre pour obtenir les renforts indispensables à sa survie...En parallèle, des députés pro-régime militent pour la destitution du bureau permanent et l'élection d'un nouveau président en cas de d'échec de la motion de censure. Ils tiennent le bureau « *responsable du bras de fer institutionnel et de l'instabilité actuelle* » et l'accusent d'« *absence de transparence* », voire de « *gabegie* », dans la gestion du budget de la Chambre basse. « *La promesse d'un siège au sein de l'instance exécutive de l'Assemblée pourrait tenter certains députés et les convaincre de gonfler les rangs de la troupe des partisans du chef de l'Etat* », note *L'Express*. *Newsmada* évoque un « *nomadisme politique mercantile* » dans lequel les actions de la classe politique « *aux allures de vaudeville* » sont « *soumises au seul diktat de l'argent* ». *Le Daily* affirme que Marc Ravalomanana « *est derrière la motion de censure* » qui pourrait lui donner accès à la Primature. Son groupe parlementaire aurait habilement manœuvré pour obtenir le maximum de ralliements.

04/07 - La motion de censure rejetée à sept voix près. Sur les 112 députés présents, 95 ont voté la censure, 17 s'y sont opposés. Pour être adoptée, elle devait recueillir 2/3 des suffrages, soit 102 sur 151. Une trentaine de députés frondeurs étaient absents et n'ont pas pris part au vote. Une fois de plus, de forts soupçons de corruption ont plané autour de ce vote. Des marchandages sur le « *coût de l'abstention* » auraient eu lieu toute la journée avant le vote intervenu en soirée. Selon *La Gazette*, la neutralisation de la motion de censure aurait coûté 1,55 milliards Ar. Chaque ministère aurait été contraint de verser sa contribution, « *soit l'équivalent du revenu quotidien de près de 300 000 pauvres* ». Il avait été prévu que les députés ayant accepté le marchandage devaient quitter la capitale et emprunter des bus mis à leur disposition pour les convoier jusqu'à un site touristique réputé. Les initiateurs du projet ont finalement préféré les « *séquestrer* » dans des chambres d'un grand hôtel de la capitale à l'étage le plus haut pour échapper au regard des jour-

nalistes. Des « *transactions financières* » se seraient déroulées dans différents lieux de la capitale et dans des véhicules en stationnement, sans que l'on sache trop « *qui corrompait qui* »... *Tribune* suppose que les députés frondeurs ne vont pas manquer de dénoncer des manœuvres imputées à l'exécutif, comme ce dernier a dénoncé les manœuvres des députés de l'opposition lors du vote de la motion de déchéance du président de la République ou même lors du dépôt de la motion de censure. « *Cette 'République de mallette' va-t-elle prendre fin un jour ?* » s'interroge le site. *L'Express* écrit : « *La variabilité semble toujours de mise dans l'hémicycle de Tsimbazaza. Le pacte de solidarité, signé par les adhérents à la NMP n'a visiblement pas suffi pour éviter les retournements de veste intempestifs* ». Pour le quotidien, le décompte des voix demeure nébuleux, il semble qu'il y ait eu usurpation de « *délégations de vote* » et que des procurations aient mystérieusement disparu. Deux options se présentent désormais à Hery Rajaonarimampianina qui a sauvé in extremis son équipe gouvernementale : concéder à changer un gouvernement aux performances « *décevantes* », ou dissoudre une Assemblée que lui-même affirme être « *corrompue* ». Les membres du gouvernement ont fêté l'échec de la motion de censure sur les terrasses de l'Assemblée. Leurs agapes ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

L'éditorialiste de *L'Express* doute que le chef de l'Etat se résolve à dissoudre. S'il le voulait, il l'aurait déjà fait. Il avait pour cela des raisons imparables, pour ne citer que la requête en déchéance. Avec ou sans la décision de la HCC, les faits montrent que sa main tendue ne trouve pas preneur. Les députés savent pertinemment que l'actuelle Assemblée est un moindre mal pour lui. Qui peut dire qu'une dissolution suivie d'une nouvelle élection assurera une majorité stable et incorruptible au chef de l'Etat ? C'est un risque qu'il préfère ne pas prendre, étant donné que, outre le budget qu'il faudrait trouver pour l'organisation, il faudrait trouver des candidats susceptibles d'être élus en 60 jours. Mieux vaut d'abord assurer les élections municipales et se tailler une majorité au niveau des communes pour constituer une base. Le TIM de Marc Ravalomanana et le Mapar d'Andry Rajoelina pourraient rafler la mise dans une nouvelle élection. L'Assemblée nationale serait alors encore plus difficile à manœuvrer et pourrait davantage déstabiliser l'exécutif. Le chef de l'Etat est donc condamné à vivre avec cette assemblée versatile, mercantile et corrompue...

06/07 - Pour *Tribune*, l'échec de la motion de censure ne résout pas le problème de l'efficacité et de l'efficacité du gouvernement. Les cinq chefs d'accusation portés contre le gouvernement demeurent un problème pour l'opinion et l'image que renvoie de lui l'exécutif. La gestion des urgences humanitaires, qualifiée par les députés d'approximative, a été sans conteste très discutée. Sur la question de l'insécurité et de la prolifération des armes, des efforts ont été déployés par les forces de l'ordre dans les régions et les districts infestés de dahalo mais le fléau demeure, en dépit de la détermination et de l'engagement des forces de l'ordre qui ont perdu nombre de leurs dans des affrontements. Les points 3 et 4, portant sur l'ingérence néfaste de l'Etat dans les sociétés d'Etat (Jirama, Air Madagascar...) et la non-maîtrise des prix du carburant affectent le quotidien de la population et constituent un fardeau pour le gouvernement. De même pour le point 5 qui évoque les débats juridiques et la question des violations de la Constitution, avec une HCC dont les positions ont été source d'incompréhension. Conscient de sa mauvaise image, le premier ministre affirme qu'il a tiré les leçons de ces épreuves et que son équipe va s'atteler à répondre aux attentes de la population. Il insiste principalement sur la question sécuritaire et se dit intraitable sur toutes formes d'infractions, notamment le trafic des richesses nationales et la corruption. Les députés frondeurs ont certes échoué à faire tomber le gouvernement mais ils se considèrent comme majoritaires et estiment que la composition du gouvernement ne reflétant pas la nouvelle donne politique, il se doit de démissionner. La session parlementaire ayant été accaparée par la crise institutionnelle, une session extraordinaire va devoir être convoquée pour l'adoption de la loi de finances rectificative, ce qui promet encore de sérieuses empoignades entre institutions... Autant de préoccupations qui occultent totalement la préparation des élections communales et la prochaine ouverture de la campagne officielle. Pour *L'Express*, « *bénéficiant d'une seconde chance, le gouvernement est pressé par une obligation de résultat. Si la politique est mouvante et la majorité variable, l'impatience de la population gronde* ».

07/07 - Les députés HVM qui ont voté contre le chef de l'Etat et le gouvernement seront expulsés du parti, annonce Rivo Rakotovo, président du parti et proche conseiller du chef de l'Etat. « *Sauf qu'il a oublié que le parti HVM n'a, officiellement et légalement, aucun député élu en son nom* », ironise *Tribune*. Rivo Rakotovo réclame en outre la démission des membres du parti TIM qui siègent au gouvernement et qui ne l'ont pas soutenu. Sont visés : Rabesahala Henri, ministre du commerce et Roland Ravatomanga, ministre de l'agriculture. C'est la première fois que sont pointés du doigt des proches de Marc Ravalomanana, considéré comme l'allié du camp présidentiel pour sortir du blocage institutionnel. Mais avec seulement 17 députés qui lui sont restés fidèles, l'exécutif se trouve dans une position critique et ne dispose d'aucune marge de manœuvre. Depuis le début des hostilités, le 26 mai, date du vote de la requête en déchéance contre le chef de l'Etat, l'adoption de nombreuses lois est bloquée comme celle relative au code de la communication, au tribunal spécial pour le trafic de bois de rose et la loi de finances rectificative. Seule issue pour le pouvoir et recréer une dynamique en sa faveur : remporter les prochaines communales.

10/07 Le président du parti HVM, Rivo Rakotovo, rappelle qu'il attend la démission des députés du groupe parlementaire qui ont voté la censure. Certains d'entre eux admettent qu'ils peuvent être expulsés du groupe HVM. N'ayant pas été élus sous cette bannière, ils peuvent rejoindre leur groupe d'origine, celui des indépendants, mais personne ne pourra les contraindre à démissionner, affirment-ils. Le groupe HVM compte 27 députés, alors qu'aucun d'entre eux n'a été élu sous cette étiquette. Les autres formations politiques « victimes » de « retournement de veste » suivent avec attention ces règlements de compte internes au HVM car si le parti présidentiel parvient à destituer ses propres frondeurs, le Mapar et MMM pourraient lui emboîter le pas. Une procédure de « déchéance » des députés transfuges est prévue par la Constitution mais elle n'a pas encore été appliquée par la HCC. Un député élu sans appartenance à un parti peut adhérer au groupe parlementaire de son choix au sein de l'Assemblée.

07/07 - L'Armada réclame la démission du gouvernement. L'Alliance pro-Rajoelina met en avant les résultats du vote de la motion de censure qui donne 95 voix en faveur de l'éviction de l'équipe du général Ravelonarivo. Membre du groupement, la présidente du parti Vert brandit la menace qu'encourt le projet de loi de finances rectificative qui n'a toujours pas été adopté. L'exécutif n'aurait d'autre choix que de composer avec l'actuelle Chambre pour faire voter ce texte capital pour le fonctionnement de l'administration et pour l'image que donne le pouvoir à la communauté internationale. Des députés frondeurs font part de leur mécontentement à l'encontre du président de l'Assemblée. Selon eux, Jean-Max Rakotomamonjy a joué un rôle déterminant dans l'échec de la motion de censure. En représailles, et dès le lendemain du vote, des bruits ont couru selon lesquels il serait à son tour visé par une nouvelle fronde parlementaire.

Le CCOC dénonce un État à la dérive. « Ça suffit », tel est l'intitulé du communiqué du Collectif des citoyens et des organisations citoyennes qui dénonce tout à la fois les agissements de l'exécutif et du législatif. Le refus de transparence des débats parlementaires liés aux sujets importants comme le vote de la motion de censure est un exemple flagrant des abus qui favorisent le climat de suspicion qui règne à l'Assemblée. L'expulsion des journalistes censés assurer cette transparence est dénoncée. Le CCOC juge qu'il s'agit d'une dérive vers une forme de censure de la presse.

08/07 - Le Bianco ouvre une enquête sur les membres de la HCC et de l'Assemblée nationale afin de tenter de faire la lumière sur les achats supposés de voix lors du vote de la motion de censure. Certains membres de l'équipe de Jean Ravelonarivo pourraient se trouver dans le collimateur, estime *L'Express*. « Nous travaillons à partir de renseignements. Une fois qu'ils sont complets, recoupés et avérés, nous pouvons engager une auto-saisine », explique le colonel Benja Ratobisaona, directeur régional du Bianco.

09/07 - Les comptes bancaires de 14 députés bloqués par les autorités aux fins d'enquêtes, affirme Ma-TV. Une situation qui retarderait la mise en œuvre du « pacte de responsabilité » requis par la HCC. Le dégel des comptes bancaires des députés et la cessation des poursuites judiciaires sont, entre autres, les préalables posés par les élus.

16/07 - Hery Rajaonarimampianina attendra les résultats des communales avant de prendre une décision concernant l'issue de son bras de fer avec les députés. Le scrutin permettra d'avoir une idée précise du nouvel équilibre des forces. La communauté internationale elle-même agirait en coulisse pour que qu'une éventuelle décision de remaniement ou de dissolution soit différée. La priorité du pouvoir pour le moment est de parvenir à imposer le parti présidentiel comme force centrale sur l'échiquier politique. Une large majorité obtenue aux communales permettrait au HVM de briguer une majorité au futur Sénat.

► Diplomatie

02/07 - L'ambassadeur américain Robert Yamate milite pour un rapprochement entre les protagonistes de la crise institutionnelle, afin d'asseoir la stabilité politique, condition nécessaire du développement. « Il n'y a pas d'ingérence. Il s'agit simplement de faire part de notre opinion sur la situation et de proposer un chemin qui pourrait être le plus approprié », s'est toutefois défendu le diplomate. Robert Yamate rappelle que le retour de Madagascar dans l'Agoa est la « conséquence directe de la restauration de la démocratie et du renouvellement du respect des droits humains introduits par l'élection du président Rajaonarimampianina ».

03/07 - Madagascar reste un pays fragile sur le plan politique, économique et social, selon l'ambassadeur de l'UE. Pour le diplomate, malgré les efforts fournis pour le retour à l'ordre constitutionnel, des défis importants restent encore à relever. La mise en place des structures institutionnelles en vue de compléter celles déjà en place, dont les élections communales, est incontournable et ne doit pas être différée.

04/07 - Le président zimbabwéen, Robert Mugabe, président de l'UA et de la Sadc, encourage Hery Rajaonarimampianina. Suite à son invitation, le chef de l'Etat s'est rendu discrètement à Harare, accompagné par son conseiller spécial, Jaobarison Randrianarivony. « *Robert Mugabe voulait avoir un éclairage sur la situation politique à Madagascar dix-huit mois après les élections présidentielle et législatives* », révèle ce dernier. Une occasion pour le président de défendre sa cause et d'expliquer les tenants et les aboutissants de la situation actuelle. « *Le président a expliqué de long en large la situation politique post-électorale. Il a souligné la réalisation du processus de réconciliation nationale et la recherche de stabilité, garant du développement* », ajoute Jaobarison Randrianarivony. « *Robert Mugabe aurait été plutôt impressionné par l'exposé du président* », rapporte-t-il.

15/07 - L'ambassadeur de France revient sur son départ anticipé : officiellement, il n'est pas expulsé et il ne retire rien de ses propos. « *J'assume absolument tout ce que j'ai dit, persiste François Goldblatt. D'ailleurs je n'ai effacé aucun tweet. J'ai dit ce qu'il était important de dire, quoi que l'on passe de la forme, et la forme peut toujours être critiquable et critiquée. Mais le fond reste le fond* ». Souvent, comme dans son discours prononcé à l'ambassade de France à l'occasion du 14-Juillet, il ne s'est pas privé de dénoncer la lenteur d'action du gouvernement et le manque de réformes clés sur les sujets de la fiscalité, de la corruption ou du trafic de ressources naturelles. « *Des messages, a-t-il déclaré dans son discours, qui n'ont jamais eu d'autre ambition que de permettre à la Grande île d'emprunter le chemin le plus sûr sur la voie de son redressement. Il est maintenant très important que les réformes soient réalisées. Beaucoup de choses en dépendent : l'accord de prêt du FMI, le réengagement total des bailleurs. Il est question d'une conférence des donateurs à Paris à la fin de cette année. Les gens ont besoin de voir que Madagascar met en œuvre les réformes nécessaires pour son développement* ». Pour éviter toute ambiguïté, François Goldblatt a rappelé que ce même message de vérité a été délivré par l'administratrice générale de la Pnud, Helen Clark, qui a visité Madagascar il y a quelques semaines. Mais le franc parlé et le ton moralisateur du diplomate français a heurté les sensibilités malgaches. La présidence malgache a-t-elle demandé son départ ? Rien n'a été confirmé officiellement. François Goldblatt n'a fait qu'évoquer à demi-mot cette hypothèse. « *C'est aux autorités des deux pays de s'exprimer, je n'ai rien à ajouter* », a-t-il glissé.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité

10/07 - Midongy du Sud : guérilla contre 300 dahalo retranchés. Suivis à la trace par les gendarmes de Vangaindrano, Iakora et Ivohibe, près de 300 dahalo équipés d'armes de guerre et de fusils de chasse sont depuis une dizaine de jours retranchés dans une zone difficile d'accès située entre les régions Ihorombe et Atsimo Atsinanana, à plus de deux jours de marche de Midongy du Sud. L'utilisation d'un hélicoptère a été décidée par le commandement de la gendarmerie nationale mais il n'est pas encore à pied d'œuvre. Des renforts par voie terrestre sont en route depuis cinq jours. Les dahalo se sont emparés de 400 têtes de bovins le 28 juin. On compterait déjà une dizaine de morts parmi les villageois. La population quitte le village le soir pour se réfugier en forêt.

Près d'une quarantaine de bandits de grand-chemin armés d'une vingtaine de fusils de chasse ont frappé à Amboasary Tsiroanomandidy. 75 têtes de bovidé ont été dérobées.

02/07 - « Madagascar est confronté à des risques réels de menace de terrorisme à travers des groupes criminels organisés, composés souvent de jeunes », déclare la ministre de la justice. Une vulnérabilité à des influences extérieures aggravées par le chômage, la pauvreté et l'exclusion. La situation sécuritaire de l'Afrique de l'Est fait craindre une exposition à l'infiltration de terroristes. Madagascar compte donc s'impliquer plus activement dans la lutte contre le terrorisme. Dans cette perspective, une surveillance renforcée de ses littoraux sera organisée, avec le concours des Etats-Unis.

04/07 - La percée de l'islam à Madagascar préoccupe les autorités, rapporte La Gazette, qui se fait l'écho de propos tenus par le premier ministre, Jean Ravelonarivo, lors d'une réunion organisée par Comité des Nations unies contre le terrorisme : « *Il y a chez nous un boom de la construction de mosquées. Certaines sont légales, d'autres sont clandestines. Le ministère de l'intérieur suit tout cela de près et sévit contre les illégaux...* ». L'islam progresse notamment sur les Hautes Terres, où il était jusqu'ici quasiment absent. Les fidèles affichent de plus en plus ouvertement leur appartenance, jusqu'au niveau de l'Assemblée nationale. Dans les années 80 et 90, l'essor de l'Islam a été généreusement financé par la Libye de Kadhafi. Après l'effondrement de ce pays, l'Arabie Saoudite et le Qatar ont pris la relève. Des œuvres caritatives islamiques françaises ont également pris pied dans les bas quartiers de la capitale. « *L'Islam peut effectivement servir de vecteur à l'entrée du terrorisme dans l'île* », met en garde le quotidien.

► Justice, gouvernance

01/07 - La Plateforme des organisations de la société civile (PFNOSCM/ Vohipiraisana) interpelle la ministre de la justice sur la désignation du représentant de la société civile au sein du CSM. Elle déplore que « *le représentant de la société civile dont la désignation a été organisée par la PNFOSCM ait été ignorée par le ministère depuis la première réunion du CSM le 3 décembre 2014. Aujourd'hui, nous apprenons qu'une autre personne a été nommée à sa place* ». « *La désignation s'est, pourtant, faite dans le respect des critères de compétence, de dynamisme, d'intégrité et de transparence* », soutient Mahamoudou Ndriandahy, secrétaire exécutif de la PNFOSCM. La demande d'audience adressée au ministère pour éclaircissement n'a reçu aucune suite. Le comité de sélection mis en place par la Plateforme réclame la transparence sur cette désignation. « *C'est Johary Ravaloson du Club Développement Ethique (CDE) qui devrait être le représentant de la société civile au sein du CSM et non Bruno Raberson* », déplore la plateforme. « *Des magistrats nous ont clairement dit que notre choix a été écarté car il a été présenté par des organisations qui échappent au contrôle du ministère de la justice. Il n'est pas malléable* », peste la PNFOSCM qui affirme ne pas connaître l'entité d'origine de la personne nommée par la garde des sceaux. La ministre assure que les règles ont bien été suivies. « *On avait quatre représentants de la société civile comme candidats et j'en ai choisi un parmi ces quatre* », affirme-t-elle. Mais elle ne se souvient plus par quelle société civile il a été présenté, rapporte RFI. Johary Ravaloson aurait également été soutenu par le SeFaFi. Il affirme à RFI avoir été proposé par « *beaucoup d'organisations de la société civile* », sans pouvoir en citer néanmoins une seule. La Plateforme envisage de saisir le Conseil d'Etat.

14/07 - La société civile se donne pour objectif de renforcer sa représentativité. Des représentants de diverses plateformes d'associations et d'ONG issues des 22 régions se sont réunis en séminaire dans le but de mieux organiser leur représentation et de la rendre légitime aussi bien à l'interne qu'envers les différents partenaires. Il a été décidé d'enclencher un processus de structuration et de redynamisation de la société civile reposant sur une charte commune et de définir les priorités qui seront les siennes pour les cinq années à venir.

Redevabilité : la justice joue la transparence. Une personne en charge de la communication publique sera nommée auprès de chaque Cour et tribunal. Elle portera le titre de « *magistrat responsable de la communication* ». Pour la ministre, Noeline Ramanantenasoa, cette mesure a été prise dans un souci de transparence et pour rétablir la confiance des justiciables envers la justice. Réduire les faits de corruption dans le monde judiciaire figure en tête des objectifs de cette décision. « *Nombreux sont ceux qui ignorent encore que la justice est rendue par les magistrats au nom du peuple malgache* », reconnaît la note de présentation de l'arrêté ministériel. « *Rendre la justice plus lisible, éviter les dérives de la désinformation* », telles sont les autres motifs évoqués par l'arrêté.

02/07 - La justice populaire gagne du terrain dans la région Analanjirofo. En l'espace de deux jours, deux voleurs présumés se sont fait lyncher à mort par des villageois en furie.

03/07 - Sambava - Le décès de deux enfants vire à la vindicte populaire. Deux enfants de la même famille sont décédés à quelques heures d'intervalle après un supposé empoisonnement par un voisin. La foule était en train de le lyncher à mort lorsque des gendarmes du poste avancé sont arrivés sur les lieux. Ils ont dû faire usage de leur Kalachnikov pour disperser la foule. Les enquêteurs ont décidé de faire pratiquer l'autopsie des enfants. Les conclusions n'ont pas été divulguées... La famille endeuillée n'a pas renoncé à se faire justice. Le suspect a été éloigné de la localité pour prévenir une attaque de la caserne de gendarmerie.

13/07 - Une quinquagénaire lynchée pour suspicion de rapt d'enfant dans une banlieue de la capitale. Les gendarmes sont arrivés in extremis avant qu'elle ne soit achevée. Quelques minutes plus tard, d'autres personnes voulant se faire justice se sont présentées à la gendarmerie pour la réclamer. Après forces négociations, les autorités locales ont réussi à calmer la foule et à la disperser.

01/07 - La DG de la gestion financière du personnel de l'État décrète la suspension de solde de 2.000 employés. Une mesure prise dans le cadre de l'assainissement entamé en février. Les employés de l'État qui maintiennent leur activité au-delà de 60 ans, âge de la retraite, ceux qui ont reçu une sanction disciplinaire de suspension de solde ainsi que les anciens occupants de hauts emplois de l'État sont ciblés par ces mesures. Ces mesures ont été exigées par les bailleurs de fonds. Les fonctionnaires ayant un statut particulier ne sont pas concernés par cet assainissement : magistrats, inspecteurs d'État, enseignants-chercheurs...

02/07 - Le Bianco interpelle les hauts commis de l'Etat afin qu'ils procèdent à leur déclaration de patrimoine pour l'année 2014. « *Au début de l'année, nous avons informé les concernés par voie adminis-*

trative », rappelle un directeur régional. Six mois s'étant écoulés, le Bianco va lancer un rappel par voie extrajudiciaire, ouvrant ainsi la voie aux sanctions prévues par les textes. Pour l'année 2014, seuls quatre députés sur 151 ont rempli leur obligation. En revanche, tous les membres du gouvernement se sont acquittés de leur devoir. Seules 24 % des personnalités politiques et publiques sur les 7.000 qui devraient déposer une déclaration de patrimoine ont satisfait à leurs obligations. D'un point de vue légal, toutes les personnes assujetties, sans exception, sont en infraction avec la Constitution car l'article 41 de la loi fondamentale stipule que « *préalablement à l'accomplissement de fonctions ou de missions et à l'exercice d'un mandat, toutes les personnalités visées au précédent alinéa déposent auprès de la HCC une déclaration de patrimoine* ».

07/07 - Suspicion de corruption : un ancien ministre devant la chaîne pénale. « *L'enquête sur la suspicion de corruption et de favoritisme dans l'octroi des marchés publics au sein de la société Jirama est clôturée* », affirme le colonel Ratovoson Benjamina, directeur régional du Bianco Analamanga. Le dossier a été transmis au parquet de la chaîne pénale. L'ancien ministre de l'énergie, Fienena Richard, et l'ancien directeur général de la Jirama, Désiré Rasidy, figurent en tête de liste. Quelques directeurs de la Jirama, des dirigeants d'entreprises et des soumissionnaires à l'appel d'offre font également l'objet d'une enquête. L'affaire remonte à 2013 et concerne l'attribution des marchés relatifs aux approvisionnements de groupes électrogènes. Les procédures n'auraient pas été respectées et les responsables auraient abusé de leur autorité pour imposer leur choix. Richard Fienena, Désiré Rasidy, ainsi les autres co-accusés ont obtenu une liberté provisoire jusqu'à leur comparution, le 12 août.

16/07 - Une trentaine de personnes ont été traduites devant la chaîne pénale pour un second dossier concernant des soupçons de corruption et de favoritisme dans l'octroi de marchés publics au sein de la Jirama. Le dossier concerne l'attribution en 2012 d'un marché de matériel d'électricité à une société privée de renom. Des personnalités impliquées dans le premier dossier figurent également parmi les trente convoquées. L'affaire a été renvoyée à une date ultérieure, sans plus de précision. Le nombre élevé de personnes à auditionner expliquerait de report. Les dossiers de corruption transmis par le Bianco à la chaîne pénale sont au nombre de huit.

08/07 - Une restructuration du Samifin en vue. Un projet de décret prévoit un toilettage des textes qui régissent le fonctionnement de cette structure chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Créée par le régime Ravalomanana peu avant sa chute, on mettait beaucoup d'espoir en elle mais au bout de sept ans d'existence ses rapports d'activités sont décevants. Lors des dernières élections, par exemple, le Samifin s'est beaucoup intéressé au financement des campagnes électorales des candidats, mais ses investigations sont restées sans suite. Il en est de même pour le trafic de bois de rose : le Samifin attendrait toujours des déclarations d'opérations suspectes pour pouvoir se saisir du dossier. Le Samifin sera confronté à trois évaluations. La première, par le groupe Egmont, sera réalisée d'ici la fin de l'année. Ce groupe est une plateforme internationale à laquelle tous les services de renseignements ont l'obligation d'adhérer pour faciliter les échanges internationaux de renseignements. La seconde évaluation sera menée en 2016 par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de la détermination du « *risque-pays* ». La Grande île a réintégré le groupe Egmont depuis la restauration de l'ordre constitutionnel.

14/07 - Fausses déclarations douanières pour de fausses entreprises franches. Les services de lutte contre la fraude douanière et la gendarmerie de la région Analamanga ont procédé à la saisie de conteneurs dont les marchandises et les destinataires ne sont pas conformes aux déclarations déposées. La pratique serait très répandue dans plusieurs ports de la Grande île. Des déclarations frauduleuses qui sont source d'un important manque à gagner pour l'administration fiscale. Pour le seul port de Toamasina, au 1^{er} trimestre 2015, les douanes ont enregistré 418 dossiers frauduleux. Les opérations ciblées commencent à payer, se félicite *L'Express*.

17/07 - Enquête Afrobaromètre - Le bilan présenté à l'issue d'une enquête menée de décembre 2014 à mi-janvier 2015 auprès de 1.200 personnes est accablant pour les élus locaux. 66 % des Malgaches critiquent leur manque de performance, particulièrement pour l'entretien des routes et la gestion des marchés. Près d'un Malgache sur deux juge que leurs élus sont impliqués dans des affaires de corruption et deux administrés sur trois pointent du doigt l'absence de redevabilité et de transparence des dirigeants locaux. Paradoxalement, 67 % des personnes enquêtées « *affirment leur confiance* » en leurs élus. « *Le fait qu'ils soient des dirigeants de proximité explique surtout cette contradiction* », explique le responsable de l'étude réalisée par COEF Ressource.

► **Emploi, traite des personnes, émigration clandestine**

07/07 - Vingt-deux des cinquante ressortissantes malgaches détenues au Koweït ont été rapatriées. L'une d'entre elles a témoigné de son vécu devant la presse. Elle a été détenue pendant plus d'un an, faute

de papiers d'identité, comme ce serait le cas pour la plupart des ressortissantes emprisonnées dans ce pays. « *Mon patron a confisqué mon passeport alors que j'ai quitté sa maison après qu'il m'ait battue et privée de salaire. J'ai été accueillie par une agence qui m'a obligée à travailler pour elle durant cinq mois en contre partie de mon billet de retour. Le délai expiré, elle m'a livrée à la police sous prétexte que je n'avais pas de papiers d'identité* », relate-t-elle, ajoutant : « *J'ai changé de détention quatre fois. (...) On a droit à un repas une seule fois par jour et on n'a le droit de téléphoner qu'à l'intérieur du territoire une fois par mois* ». Ce n'est que grâce à des visites régulières de la Croix-Rouge que les détenues ont pu recevoir et envoyer du courrier à leur famille. Leur libération et leur rapatriement ont été annoncés par l'État Koweïtien au mois de janvier mais ne s'est concrétisé que le 4 juillet.

09/07 - Création d'une « direction d'appui aux expatriés » au sein du ministère de la population. Il comprend un service des travailleurs migrants et un service de la diaspora. Les missions de la direction ont été définies de manière à rendre plus fluide le traitement des dossiers concernant les ressortissants malgaches en difficulté à l'étranger.

17/07 - La police a démantelé un réseau de trafiquants de travailleuses pour l'Arabie Saoudite. Trois suspects sont placés sous les verrous dont un Yéménite de nationalité suédoise, soupçonné d'être à la tête de la filière. 25 jeunes malgaches ont été déportés en Arabie Saoudite par ce réseau. La ressortissante yéménite a été placée sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt d'Antanimora, aux côtés de deux femmes qu'elle avait sous sa coupe. Des pièces d'identité ont été confectionnées pour des mineures. Le réseau faisait miroiter aux victimes qu'elles partiraient en Tanzanie pour travailler en tant que vendeuses dans des boutiques de luxe et des centres commerciaux. Conduites de force en Arabie Saoudite, les jeunes femmes y travaillent sous la contrainte en tant que domestiques. Les familles affirment ne pas pouvoir obtenir de nouvelles de leurs enfants. Cette traite d'êtres humains a été découverte suite à la plainte déposée par l'époux de l'une des victimes. Le service central des enquêtes spécialisées et des fraudes documentaires a été saisie le 9 juillet.

18/07 - La PAF appréhende à Nosy Be un passeur sur le point d'embarquer clandestinement 18 personnes à destination de Mayotte. Un GPS et un téléphone trouvés à bord ont permis à la police de découvrir des appels en provenance de Mayotte. L'individu a été déféré au parquet. Les complices et les 18 passagers sont recherchés. Cette arrestation intervient moins de deux mois après le naufrage d'une embarcation qui a coûté la vie à 12 émigrants clandestins en partance pour ce même département français.

► Médias

03/07 - Marc Ravalomanana censuré à la RNM et TVM. L'ancien président n'a plus accès aux stations publiques, de même que les dirigeants du TIM. La radio et la TV MBS, propriété de Marc Ravalomanana, restent muettes, victimes de brouillage. L'ancien président estime que l'interdiction d'émettre émise à l'encontre de MBS constitue une violation de la liberté d'expression qui pénalise son parti à l'approche de la campagne électorale pour les municipales. Il fait part de son intention de saisir les représentations diplomatiques.

06/07 - L'Ordre des journalistes (OJM) dénonce le renvoi des journalistes et des techniciens de la TV et de la radio nationale (TVM/RNM) de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, lors du vote de la motion de censure dont le déroulement a suscité de vives controverses en raison des soupçons d'achat de voix et de malversations qui ont entaché le scrutin. Des journalistes de stations privées de la capitale ont été agressés par des députés favorables au gouvernement, rassemblés avec les membres du gouvernement pour célébrer leur victoire.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Exploitation des ressources naturelles, foncier

01/07 - Le bureau permanent de l'Assemblée a reporté l'étude du projet de loi portant création de la chaîne spéciale contre le trafic de bois de rose et de bois d'ébène. La sévérité des sanctions prévues dans le texte, sans possibilité de recours, a pu « *refroidir certains députés qui ont forgé leur fortune sur le business de ces bois précieux* », estime L'Express. La décision du bureau permanent pourrait également avoir un lien avec la conjoncture politique. « *Cela pourrait être une preuve de défiance envers le premier ministre, notamment* », soutiennent certains. La création de cette chaîne spéciale devait en effet être la première matérialisation de l'assainissement et des réformes engagés par le général Ravelonarivo, mesures réclamées avec insistance par les bailleurs de fonds. Pour cause de restrictions constitutionnelles, Hery Rajaonarimampianina ne devrait pas être en mesure de légiférer par ordonnance. L'application de ces dis-

positions nécessiterait en outre que le projet de loi soit déjà « *en discussion* ». Une condition qui pourrait prêter à controverses, le texte étant déjà passé en commission.

17/07 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) interpelle l'État et l'opinion face au trafic de bois de rose qui ne tarit pas. « *Le trafic des rondins de bois de rose n'a pas cessé. Nous avons même appris que de nouvelles coupes existent dans la région de Sava et Analanjirofo. Nos sources ont aussi avancé que des bateaux transportant des rondins de ont quitté le large des côtes Nord-Est la semaine dernière* », dénonce le président du conseil d'administration de l'AVG. « *Savez-vous que la société civile supplie parfois des responsables de missions diplomatiques pour qu'ils rapportent les faits dénoncés auprès de l'État ? La société civile n'a jamais été considérée quant à sa contribution au développement* », déplore-t-il. L'AVG regrette que les députés aient ajourné l'adoption du projet de loi instaurant un tribunal spécial. « *Y a-t-il des députés qui ont des intérêts à défendre ?* », s'interroge-t-elle. La société civile n'est pas non plus épargnée par les critiques. « *Il y a un manque de coopération et de coordination entre les membres de la société civile. Les associations et les ONG se bousculent seulement pour obtenir un projet et des financements. Elles ont été ainsi parfois manipulées et peu considérées* », souligne le coordonnateur technique pour la mise en place de l'Organisation des citoyens pour la défense des intérêts ou biens communs.

09/07 - 836 tortues interceptées dans l'aire protégée d'Itampolo, près de Toliara. Le braconnage a tourné court. Cinq individus étaient en train de prendre la fuite avec dix sacs pleins de bébés tortues lorsque les forces de l'ordre sont arrivées sur place. Les braconniers se sont fait repérer par la communauté villageoise, qui a, sans tarder, averti le président d'une ONG œuvrant pour la défense de l'environnement. Celle-ci-ci, à son tour, a alerté la gendarmerie. Trois des malfaiteurs ont réussi s'échapper mais ils ont abandonné sur place leur butin. Le gang serait sous la coupe de trafiquants qui les exportent frauduleusement. Elles finissent le plus souvent dans les boutiques d'animaux de compagnie de l'Asie du Sud-Est, où les prix affichent jusqu'à cinq mille euros l'unité. La presse ne se fait guère d'illusion : la recherche des commanditaires risque d'être toujours aussi peu couronnée de succès...

10/07 - La remise en ordre de la filière or se poursuit. Le ministère des mines et du pétrole invite les particuliers qui disposent de stocks à les déclarer. Ceux qui feront volontairement cette déclaration ont la garantie de ne pas être inquiété quant à l'origine de leur réserve. Une structure spéciale sera mise en place pour recueillir ces déclarations en toute confidentialité. « *Par la suite, nous allons encore étudier avec la Banque centrale la manière dont nous allons organiser le commerce et l'exportation de l'or* », précise le ministre Joeli Valérien Laharisaïna. Officiellement, l'exportation d'or est interdite à Madagascar depuis un décret de 2012. Certains opérateurs ont donc décidé de stocker leurs biens, mais d'autres ont tenté de trouver des voies parallèles pour contourner ce blocage. En un mois, trois décrets ont été adoptés. Le premier concerne la création de l'Agence nationale de l'or (Anor) qui est déjà pleinement opérationnelle, le second porte sur la stratégie de gestion de la filière et le troisième sur la procédure d'achat et de vente. Le commerce de l'or à la sauvette dans certains quartiers de la capitale a pris de l'ampleur, les autorités tentent de l'éradiquer.

11/07 - L'ONE a accordé son permis environnemental au projet d'extraction d'ilménite de Toliara Sands² après des années d'études de la commission d'enquête d'audience publique dans les cinq communes concernées. Ce permis, qui se situe dans l'aire protégée de Ranobe, vient s'ajouter aux cinq autres que la société a déjà obtenus, dont trois relatifs aux recherches et deux portant autorisation d'exploitation. Ces derniers ont été délivrés en mars 2012, au moment où toute délivrance de permis d'exploitation était encore interdite par la loi. La société a bénéficié d'une exception. « *Le pays avait grand besoin de projets de développement. Nous ne voulions pas repousser les sociétés qui pouvaient nous soutenir dans le processus* », explique le secrétaire général du ministère de l'époque. Cette autorisation a créé des suspicions de corruption parmi les opérateurs miniers car en 2012 on avait enregistré plus de 2.000 demandes de permis, toutes mises en stand-by par l'Etat, alors que les demandeurs payaient les droits administratifs afférents aux périmètres. Une accusation rejetée tant par le BCMM que par Toliara Sands. Le projet avance, même si les investisseurs se montrent réticents ces derniers temps, face à la baisse du prix des produits sur le marché international. Ils investissent d'abord dans le social, en soutenant matériellement des écoles et des bureaux de fokontany touchés par le projet. Un geste qui n'est pas gratuit, puisque des ONG et des militants verts

² Toliara Sands est une société de droit malgache filiale de la compagnie australienne World Titanium Resources Ltd (WTR). Les communautés locales qui vivent dans la zone sont constituées essentiellement d'éleveurs Masikoro, de pêcheurs Vezo et des Mikea, un peuple de chasseurs qui habite dans la forêt et vit de chasse et de cueillette. Des populations isolées dont la culture est méconnue des malgaches eux-mêmes. La défense de leurs intérêts a été prise en charge par Théo Rakotovo, guitariste et artiste originaire de la région, qui est à l'origine de la création de l'association Mazoto. Le WWF qui était en charge de l'aire protégée est accusé d'avoir laissé le champ libre à Toliara Sands. La route d'évacuation de l'ilménite passera en particulier par la forêt Mikea et provoquera un défrichage de la forêt ainsi que des impacts négatifs qui rappellent le cas du port d'Ehoala dans l'exploitation de l'ilménite par la société QMM/Rio Tinto à Tolagnaro : la zone d'Ehoala ne faisait pas partie des sites d'extraction mais la construction du port, des routes et infrastructures liées à l'exploitation minière a entraîné des expropriations et expulsions de nombreuses familles par l'Etat, ainsi que la perte par les familles qui y vivaient de l'accès aux terres et aux ressources naturelles. Le Collectif TANY, Défense des Terres Malgaches, relaie le combat de l'association Mazoto.

font de la résistance. L'association Mazoto refuse l'exploitation des sites qui renferment des tombeaux familiaux et des richesses culturelles considérables pour les peuples du Sud. Une promesse de compensation a été envisagée mais son contenu reste à déterminer.

18/07 - Les droits de l'homme à inscrire dans le futur code minier. Les membres de la société civile, l'Unicef, le haut-commissariat aux droits de l'homme et le ministère auprès de la présidence chargé des mines et du pétrole ont organisé un atelier dans le but d'intégrer le respect des droits de l'homme dans les exploitations minières. Les conditions de travail des mineurs restent en fait peu enviables et les principales victimes sont les enfants occupés dans les activités artisanales et les sous-traitants des grandes exploitations minières. « *Cette exploitation a des impacts sur leur éducation et leur santé. Elle favorise aussi l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales* », explique Zo Randriamaro, responsable au sein du Centre de recherches et d'appui pour les alternatives de développement - Océan Indien. « *Les employés victimes d'accident de travail sont peu ou pas pris en charge par leurs employeurs, tandis que d'autres sont victimes de licenciement abusif* », ajoute-t-elle.

06/07 - La HCC déclare non conforme à la Constitution la loi sur le transfert des terrains coloniaux aux citoyens malgaches. Elle estime que la loi « *ne concerne ni une expropriation pour cause d'utilité publique ni un transfert de propriétés privées à l'Etat* ». « *Elle ne respecte pas non plus le principe de l'indemnisation prévu par l'article 34 de la Constitution* », souligne la Cour. Proposée par le député Rémi dit Jao Jean, la proposition de loi s'était déjà heurtée à la réticence du gouvernement lors de son passage devant l'Assemblée. L'objectif des élus partisans du texte était « *d'octroyer aux citoyens sans terre les terres laissées à l'abandon par des colons et laissées en friche* ». Le texte indique que l'Etat doit laisser ces citoyens libres d'exploiter ces terres que lui-même n'est pas en mesure d'aménager.

07/07 - Les syndicats des domaines demandent au président de la République d'octroyer aux services fonciers un ministère indépendant. Ce ministère devrait être dirigé par les techniciens des services domaniaux. Suite aux lettres de réquisition adressées aux personnels, les syndicats restent déterminés à poursuivre leur mouvement de grève. Le traitement de 20 employés grévistes a été suspendu.

15/07 - Grève aux services des domaines : les forces de l'ordre entrent en jeu. La pression s'intensifie. Après les réquisitions successives inopérantes des employés en grève depuis le 5 juin, le ministère chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire et la direction générale des services fonciers ont décidé d'imposer manu militari la réouverture des bureaux mais les agents ont refusé de prendre leur poste. Les grévistes campent sur leur position. Ils annoncent que le mouvement va se poursuivre jusqu'à ce que leurs revendications concernant la nouvelle lettre de politique foncière soient satisfaites. Les grévistes ont décrété une « *journée de deuil* » afin d'alerter le pouvoir sur les problèmes sociaux engendrés par la mesure de suspension d'attribution de terrains domaniaux. « *Cela fait déjà un an que l'Etat a suspendu les demandes de terrains. Les Malgaches sont les seuls à être affectés par cette mesure* », rappellent-ils.

► Bailleurs de fonds, coopération économique

01/07 - La coopération allemande se réengage à Madagascar. Installée depuis 1982, la GIZ est l'un des partenaires clés de Madagascar. 40 millions d'euros seront alloués à la Grande île pour une durée de deux ans, dont une première tranche, déjà effective, à hauteur de 20 millions, concerne la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et les énergies renouvelables (3,5 millions d'euros sont ainsi attribués à la promotion de l'électrification rurale par les énergies renouvelables). Madagascar est un pays qui jouit d'une biodiversité unique qu'il faut sauvegarder, déclare la représentante de la GIZ.

03/07 - Agoa : les États-Unis accordent une extension de dix ans. Cette prolongation était très attendue par les entreprises franches après le retour de Madagascar dans la liste des pays bénéficiaires des avantages offerts par ce dispositif. Le groupement des entreprises franches table déjà sur la création de 200.000 emplois et compte tripler par rapport à 2008 le volume des exportations sur le marché américain, soit un milliard de dollars sur les cinq prochaines années. Outre le textile, d'autres secteurs seront mobilisés. 7.000 lignes de produits sont concernées.

L'UE octroie un million d'euros pour contribuer au renforcement de la stabilité et à la prévention des conflits. Les fonds sont également destinés à contribuer au financement du scrutin communal du 31 juillet.

07/07 - Capitaux arabes pour la réhabilitation de routes. Un financement de 30 millions de dollars sera octroyé par le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement. Il sera affecté à la réhabilitation de la RN5 entre Maroantsetra et Soanierana Ivongo. Ce financement n'est que la première phase du projet, d'un montant

total de 80 millions de dollars, avec l'implication de trois autres fonds et d'une banque arabe. Les travaux devraient débuter au second semestre 2016.

14/07 - Insécurité alimentaire dans le Sud : le PAM recherche 4 millions de dollars pour maintenir ses interventions en faveur des populations à risque au cours du prochain semestre. Près de 580.000 personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire dans cette zone. Avec les ressources dont il dispose, le PAM, en collaboration avec le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes, l'Office national de nutrition et les partenaires humanitaires, apporte une assistance alimentaire et par transferts monétaires à 186.000 personnes. Dans la région Analamanga, également, les populations subissent les conséquences des inondations du début de l'année, qui ont compromis le rendement des cultures maraîchères.

16/07 - La diplomatie malgache s'active à la 3ème conférence internationale sur le financement du développement qui se tient à Addis-Abeba. Objectif : faire en sorte que Madagascar entame dans les meilleures conditions possibles les Objectifs de développement durable (ODD), portant sur la période 2015-2030. Ces nouveaux objectifs arrêtés par les Nations-unies sont déclinés en 17 points. Au final, l'ONU compte éradiquer la pauvreté, la famine et maîtriser le changement climatique. Dans son discours d'ouverture le secrétaire général des Nations-unies a été direct : « *sans ressources, ces engagements resteront à l'état de déclarations d'intention. (...) Les pays sont responsables de leur propre développement économique et social, mais leurs efforts nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable* ». Après avoir échoué à atteindre les OMD, Madagascar compte se relancer avec les ODD, malgré un retard dans les préparatifs, causé par les cinq années de crise. « *Cette fois-ci, Madagascar ne peut pas se permettre de rater le coche* », a déclaré Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, au mois de juin. Les modalités de financement des ODD seront arrêtées à New-York en septembre.

► Conflit à Air Madagascar

01/07 - Le leader syndical d'Air Madagascar, le pilote Rado Rabarilala, en liberté provisoire. Les employés de la compagnie se sont rendus en nombre devant le tribunal pour soutenir le délégué du personnel, accompagnés de délégations syndicales d'autres sociétés d'Etat (notamment de la Jirama) et d'administrations. Les six autres agents convoqués se sont rendus à la police économique avec leurs avocats. Quatre de ces six employés, parmi les douze convoqués, ont reçu une lettre de licenciement quelques jours avant le début de la grève. N'étant pas inculpés dans le dossier en cours d'examen, ils n'ont pas fait l'objet d'audition. Des inspecteurs du travail ayant participé à la médiation qui a échoué entre la direction d'Air Madagascar et les délégués du personnel ont été convoqués à la brigade criminelle. Selon certaines sources, le ministère exigerait d'eux qu'ils parviennent à disjoindre l'affaire Rabarilala du conflit social qui paralyse la compagnie. Le conflit, qui a débuté le 15 juin, a déjà coûté à la compagnie près de 7,5 millions de dollars. A cela s'ajoutent les frais engagés pour les 3.600 passagers qui ont été bloqués dans la Grande île et qui s'élèvent, selon la direction, à plus de 61.309 euros. Le mouvement serait suivi par 300 des 1.200 employés de la compagnie. Sur les dix appareils qui composent la flotte de la compagnie, seulement deux airbus A340 pour les longs courriers, un ATR et un Boeing 737 pour les vols régionaux et nationaux sont en activité.

01/07 - Les syndicalistes donnent 48 heures au gouvernement pour solutionner le conflit. Ils acceptent de revenir à la table de négociation en posant leurs conditions : une audience avec le président de la République, la liberté pour le porte-parole du syndicat, la levée des sanctions appliquées à l'encontre de certains employés, la cessation des poursuites judiciaires et des enquêtes policières, et le limogeage du ministre du transport, du directeur général et du PCA d'Air Madagascar et du DG de l'aviation civile de Madagascar. « *Mater à tout prix le mouvement syndical sans entrer dans un débat embarrassant, c'est la stratégie du pouvoir qui contrôle la compagnie aérienne par des hommes de son parti* », écrit Madonline.

03/07 - Une délégation universitaire bloquée à Guangzhou au retour d'une mission en Chine. Elle avait pris place le 22 juin sur un vol Air Madagascar dont le maintien avait été vivement critiqué dans les médias par le personnel gréviste. La délégation avait été invitée par l'université de Jiangxi, pour participer à l'inauguration du « *Centre de recherches sur Madagascar* ».

06/07 - Les grévistes se focalisent sur l'annulation de la décision relative aux licenciements. Le syndicat, représenté par Me Willy Razafinjatovo, sollicite le conseil d'arbitrage pour surseoir à statuer afin qu'il puisse saisir la HCC. Une requête sur le contrôle de constitutionnalité de l'article 225 du code de travail, qui stipule que la décision du conseil d'arbitrage est finale et sans appel, a également été déposée à la HCC. Décision qui met fin au litige et à la grève dès que la décision est transmise aux parties. Une autre requête est également déposée auprès du tribunal administratif pour demander un sursis à exécution de l'autorisation de licenciement et la réintégration des agents licenciés. Dans un communiqué, la direction dénonce une démarche destructrice par les grévistes : « *Anti-constitutionnalité du code de travail. C'est*

maintenant le nouvel argument avancé par les grévistes pour retarder au maximum la prononciation de la sentence arbitrale par le conseil d'arbitrage prévu statuer sur la résolution du mouvement social au sein de la compagnie. Au bout de la quatrième semaine d'immobilisation, les démarches des grévistes dépassent largement le cadre du code de travail et encore plus les revendications présentées au départ. Les frondeurs œuvrent par tous les moyens pour allonger la grève, enlisant la compagnie dans un marasme économique extrême ».

Le camp de Marc Ravalomanana crie au scandale : l'Adema a décidé d'expulser de son hangar l'avion ATR 42-300 appartenant au fondateur du groupe Tiko, pour le déplacer sur un parking en plein air. Selon l'avocat du groupe, cette décision foule au pied la convention signée entre les deux parties en juin 2008, tout en reconnaissant que Tiko n'a plus été en mesure de payer les loyers du hangar depuis 2008. L'expulsion s'est faite sans préavis et en l'absence des représentants de Tiko. Le député TIM, Guy Rivo Randrianarisoa, affirme que le hangar du groupe a été cédé par l'Adema à la future compagnie aérienne dénommée « *Madagasikara Airways* », qui ambitionnerait de remplacer Air Madagascar et qui fait actuellement l'objet de vives polémiques sur les réseaux sociaux.

07/07 - Les membres du conseil d'administration ont déposé collectivement leur démission. La grève se poursuit et les annulations de vols se multiplient. Pour *Tribune*, la compagnie, déjà mal au point, n'est pas prête de se relever. Le ministre de tutelle a déjà annoncé qu'Air Madagascar est en cessation de paiement et que le ministère a dû se résoudre, à plusieurs reprises, à payer les salaires des employés. Les cotisations sociales et de retraite à la charge de l'employeur ne sont plus versées depuis longtemps alors que la part salariale est toujours prélevée. « *Air Madagascar est au bord de la faillite, mais à qui profite le crime ?* », s'interroge le site qui rapporte des bruits qui font état d'une « *tentative de remplacement d'Air Madagascar* » par d'autres compagnies appartenant à des proches des dirigeants. Rumeurs fermement démenties.

09/07 - Léon Rajaobelina nommé à la présidence du conseil d'administration. Conseiller économique spécial de Hery Rajaonarimampianina, ancien gouverneur de la banque centrale (1973-1983), ancien ministre des finances de Didier Ratsiraka (1989-1991), ancien cadre du FMI, il remplace Henry Rabary-Njaka, directeur de cabinet de la présidence, démissionnaire avec l'ensemble des autres membres du conseil d'administration. Cet actuel dirigeant de la branche régionale de l'organisation de défense de l'environnement « *Conservation internationale* », basée aux Etats-Unis, a été proposé sur le quota du ministère des transports, du tourisme et de la météorologie. A l'automne 2014, Léon Rajaobelina avait été appelé par le chef de l'Etat à suivre le dossier « *bois de rose* ». Ancien ambassadeur à Washington, avant de se voir confié le portefeuille des finances, son expérience internationale lui a permis de l'emporter sur Eric Kollier, président du conseil d'administration de l'ORTM, directeur du groupe hôtelier Colbert, cadre du parti HVM, donné favori, qui a été reconduit dans ses fonctions. Autre proche du chef de l'Etat membre du C.A. : Thierry Rakotoarisoa, son autre conseiller économique, vice-président de la chambre de commerce américaine. Le successeur du directeur général, Haja Raelison, démissionnaire, sera recruté par le C.A. dans un délai de deux mois. Pour *L'Express*, « *le fait que les membres du CA., dont le président, soient issus du collège des conseillers économiques du chef de l'État n'est pas pour rassurer ceux qui espéraient un C.A. moins politique. Et quand l'un des deux représentants du ministère des finances est le directeur de cabinet du ministre en personne, le doute est permis sur la réelle volonté de l'État de se retirer de la gestion de la société commerciale qu'est Air Madagascar. (...) Les nouveaux administrateurs sont davantage connus pour leur technicité mais leur proximité avec les politiques ne rassure pas tout à fait* ».

La HCC déclare irrecevable la requête des syndicats et délégués du personnel demandant de procéder à l'annulation de décisions administratives ainsi qu'à la cessation de poursuites judiciaires à l'encontre d'employés de la compagnie, et de déclarer inconstitutionnelles les décisions prises par le ministère de tutelle et la direction générale d'Air Madagascar bafouant le droit de grève des travailleurs.

Les employés adressent leurs revendications à la nouvelle équipe du conseil d'administration. Parmi celles-ci : la régularisation des éléments de salaire, l'adéquation et la rectification des programmes de vols par rapport à la flotte disponible, l'arrêt des déroutes de vols et le désengagement de l'Etat dans la gestion de la compagnie.

10/07 - Le Conseil d'arbitrage se déclare incompétent sur l'affaire Air Madagascar et oriente les plaignants vers la Haute Cour Constitutionnelle. La défense des employés d'Air Madagascar accepte le verdict et va saisir la HCC dans un délai de 10 jours. La HCC statuera sur l'affaire dans un délai d'un mois à réception de la requête.

11/07 - Le nouveau Conseil d'administration annonce la décision de l'Etat-actionnaire d'octroyer une subvention de 2 milliards Ar³ pour sauver la compagnie. « Ce sera une subvention hors budget » précise Léon Rajaobelina. Mais le Trésor a posé une condition pour débloquer ces fonds : l'assurance d'une reprise rapide des activités d'Air Madagascar. Les négociations engagées avec le personnel ont abouti à un certain nombre de mesures d'apaisement telles que l'annulation des sanctions disciplinaires prises à l'encontre des employés et le retrait des plaintes déposées par la compagnie contre les grévistes. Léon Rajaobelina s'est engagé à appliquer la séparation des pouvoirs entre le C.A et le comité de direction. Un audit financier et organisationnel de la compagnie a été décidé. *Tribune* rappelle que les bailleurs de fonds ont maintes fois « *recommandé* » aux gouvernants de faire en sorte que les sociétés d'Etat, notamment la Jirama et Air Madagascar cessent d'être maintenues à flot en puisant dans les caisses de l'Etat...Le site regrette que les contribuables aient à payer les conséquences des caprices des privilégiés que sont les employés de la compagnie. Le FMI attend un rapport sur l'impact social et économique du mouvement social. Les discussions sur les sept doléances du personnel doivent débiter. Chaque jour de grève a fait perdre 500.000 dollars à la compagnie.

15/07 - Le Conseil d'Etat a suspendu la décision de licenciement des six employés d'Air Madagascar, dont le commandant Rado Rabarilala. Ils réintègrent ainsi leurs fonctions auprès de la compagnie.

16/07 – Au terme d'un mois de grève des employés d'Air Madagascar, les opérateurs touristiques lancent un appel de détresse et évoquent l'opportunité de créer l'« Open Sky ». « *Nous voulons faire part de notre grande inquiétude quant au présent et à l'avenir immédiat du tourisme, en l'absence de transport aérien* », avance Rita Ravelojaona, présidente de la Fédération des hôteliers et restaurateurs. La baisse de fréquentation touristique se situe dans toutes les régions entre 60 et 70 %. Une baisse de 40% du chiffre d'affaires a été constatée dans les agences de voyage. Les opérateurs soulèvent la nécessité de réaliser une étude sur la connectivité aérienne. Le monopole de la compagnie sur le réseau domestique a été particulièrement évoqué : l'État a-t-il les ressources financières suffisantes pour redonner un nouveau souffle à la compagnie nationale ou n'est-il pas temps de libéraliser le ciel malgache ? Selon certaines sources, le gouvernement a discuté avec des représentants de compagnies aériennes étrangères afin qu'elles lancent de nouvelles liaisons vers la Grande île. La possibilité de leur ouvrir l'accès aux voies intérieures a été mentionné. Air Austral aurait notamment été approché.

18/07 - Un protocole d'accord signé entre le personnel gréviste et le conseil d'administration. Un plan de relance est déjà envisagé pour sauver la haute saison touristique. Un task-force composé de représentants du personnel, du conseil d'administration et de la direction collégiale a été créé pour étudier les requêtes des employés. Le protocole d'accord est présenté comme une feuille de route destinée à tourner la page de la mauvaise politique de gouvernance et à séparer clairement les responsabilités des différentes entités au sein de la compagnie. Rado Rabarilala, délégué du personnel, a exprimé sa satisfaction, après ces 35 jours de grève. Léon Rajaobelina a affirmé que la crise avait été utile car elle aura permis d'identifier les dysfonctionnements de gouvernance au sein de la société.

► Monde des affaires

02/07 - La réouverture du groupe Tiko n'est pas encore autorisée. Des conditions, telles l'interdiction de produire certains produits comme le yaourt, seraient imposées par l'Etat, croit-on savoir.

18/07 - Le syndicat patronal FIVMPAMA a renouvelé son conseil d'administration. 35 candidats étaient en lice pour 15 postes, parmi lesquels Marc Ravalomanana. La candidature du fondateur de Tiko a fait l'objet d'un vif débat portant notamment sur la situation fiscale du groupe. L'ancien président, autorisé à postuler, n'a pas recueilli le nombre de suffrages requis. Erick Rajaonary, directeur général de la société Guanomad, a été élu président.

09/07 - Les arrivées touristiques en baisse significative. Alors que les autorités voulaient il y a quelques mois dépasser en 2015 la barre des 300.000 touristes et atteindre le million de visiteurs d'ici 2020, le groupement des opérateurs tire la sonnette d'alarme. Le secteur est touché de plein fouet par la crise politique. Le taux de remplissage des hébergements n'a atteint que 15 % au 1^{er} trimestre 2015. En 2014, quelques 220.000 touristes avaient visité Madagascar, loin des 400.000 voyageurs enregistrés en 2009. 255.942 touristes avaient été accueillis en 2012 - dont près de 29 % se sont rendus à Nosy Be, et seulement 198.816 en 2013. Le projet de loi de finances rectificative prévoit le rétablissement du visa touristique payant.

10/07 - La rénovation et l'extension de l'aéroport d'Ivato confiées au consortium composé d'Aéroport de Paris Management, Bouygues Bâtiment International, Colas Madagascar, et Meridian Africa. 120

millions d'euros seront investis dans ce projet d'une durée de 33 mois. Ce consortium gèrera les aéroports d'Ivato et de Nosy Be pour une période de 28 ans moyennant une redevance de concession de 3 millions d'euros par an. Le consortium fixera librement le montant des taxes aéroportuaires applicables aux vols nationaux et internationaux. L'Adema, société d'Etat qui était parmi les adjudicataires, émet des craintes quant à son devenir. Il ne lui resterait que la gestion des aéroports secondaires non rentables. Le ministre des transports affirme que les nouvelles structures permettront l'accueil d'un million de touristes en 2020 (l'objectif 2015 de 300.000 touristes risquant de ne pas pouvoir être atteint).

11/07 - L'intersyndicale de la Jirama en appelle à l'Etat pour sauver l'entreprise de la cessation de paiement et prévenir le risque de délestage généralisé. La dérive des comptes s'aggrave et la subvention de 200 milliard Ar allouée cette année se révèle insuffisante. La perte financière s'élèverait actuellement à plus de 400 milliards Ar. Une menace de black-out sur tout le pays à partir du mois de septembre n'est pas exclue. « *Cette période correspond à la fin de paiement de subvention à la Jirama par l'Etat malgache. Il est prévu que, cette année. (...) Après, nous n'aurons peut-être même plus de quoi nous procurer de lubrifiant* », explique un responsable de l'intersyndicale. Le prix de vente du kWh ne correspond même pas au prix de revient. Les travaux de réhabilitation de centrales qui avaient été annoncés n'ont pas été réalisés. Les syndicats renouvellent leur demande d'audit des contrats conclus avec les fournisseurs privés d'énergie et de carburants. Des employés sont convoqués à la gendarmerie pour une affaire de vol de 3 millions de litres de gasoil, soit une valeur de près de 8,6 milliards Ar. Un vol de cette ampleur ne peut pas être le seul fait des « *simples employés* » estiment les syndicalistes, qui suspectent une fraude mettant en cause la direction de l'entreprise.

18/07 - Regain de tension à la Jirama. L'intersyndicale a déposé ses doléances à la direction de l'entreprise et aux ministères concernés. Elle exige que l'organisation d'une rencontre soit décidée sous 48 heures. A défaut, l'inspection du travail sera saisie d'une demande de médiation, suivie si nécessaire d'une demande d'arbitrage. En dernier recours, un mot d'ordre de grève pourrait être lancé.

► Enseignement, universités

10/07 - Le conseil national du Seces annonce une grève illimitée dans toutes les universités. Les syndicalistes exigent l'exécution des décrets portant sur les indemnités de sujétion, de risques, de transports et de logements, les indemnités de recherche et la nouvelle grille indiciaire, accordés par le régime de la Transition en 2009. Ils refusent la proposition du ministère des finances et du budget et du ministère de l'enseignement supérieur quant à l'application fin 2015 de trois décrets d'application de la loi des finances 2016. L'année universitaire 2013-2014, inachevée, risque donc de se voir encore prolongée. Les étudiants déplorent de se trouver, une nouvelle fois, pris en otage. L'université de Mahajanga est de son côté, affectée depuis plusieurs mois par des revendications étudiantes qui paralysent son fonctionnement. Autre source de difficultés : le basculement des universités malgaches dans le système « *LMD* », paralysé faute de structures et de logistique. Le Seces menace de boycotter l'organisation du baccalauréat. Des étudiants, préoccupés par les conséquences de ce conflit sur le déroulement de leurs études, ont manifesté en faveur de la satisfaction des revendications du Seces.

L'attribution des 698 nouveaux logements universitaires d'Ankatso II à Antananarivo fait des vagues. Des étudiants éconduits récriminent, estimant que la liste des bénéficiaires a été établie selon des critères tribaux et ethniques. L'administration s'en défend. Elle explique avoir mis en place en toute transparence un comité pour l'attribution des logements sur des critères objectifs fondés sur le mérite et sur l'éloignement. Les adresses et les notes des bénéficiaires ont été publiées. Depuis de longues années, des associations régionales d'étudiants se voyaient remettre des quotas de chambres, à charge pour elles de les redistribuer à leurs membres. Selon l'administration des œuvres anniversaires, cette formule est à l'origine de l'anarchie actuellement constatée dans l'occupation des logements, les étudiants gratifiés ne voulant plus quitter les lieux après l'achèvement de leurs études.

14/07 - Le ministère de l'éducation entend remettre de l'ordre dans l'enseignement privé non confessionnel, une forme de business qui connaît un développement incontrôlé. « *Un directeur d'école doit disposer d'un bagage académique, au moins une licence et une expérience pédagogique. (...) Les enseignants des collèges doivent avoir au moins le diplôme de baccalauréat et une expérience pédagogique. Enfin, l'établissement scolaire doit respecter le ratio maître-élève qui est d'un maître pour cinquante élèves* », prévient un responsable du ministère. Des exigences sont posées également en matière d'infrastructures. Des contrôles vont être lancés par l'Office national pour l'enseignement privé. En contrepartie, les établissements privés exigent de l'Etat un allègement des charges fiscales et sociales qu'ils supportent.

18/07 - La situation des étudiants boursiers de l'Etat malgache en Chine s'aggrave, selon un communiqué de l'association des étudiants. N'ayant pu régler leurs frais de scolarité des années précédentes, ils

auraient été renvoyés des campus universitaires. Les visas de certains d'entre eux sont expirés et ils n'ont pas pu les renouveler. Des étudiants n'ont pas été autorisés à soutenir leur mémoire de fin d'études. Les arriérés de versement de bourses atteindraient 40 mois.

► Divers

02/07 - La recrudescence des vols de vanille verte crée des remous à l'approche de l'ouverture de la campagne. Une situation alarmante est relevée dans plusieurs régions. A Andapa, en l'espace de deux mois, près d'une tonne et demi de vanille verte, cueillie avant terme, est tombée dans les mailles des filets tendus par les forces de l'ordre. La prise a été détruite en présence de la plateforme de la vanille, de représentants du ministère de l'agriculture, des forces de l'ordre et de responsables du district. La situation est telle que la saison pourrait être compromise. Faute d'offre suffisante, les prix pourraient flamber. De source auprès de la police, les voleurs, appartenant à des réseaux organisés, conservent les gousses dans des fosses pour les déterrer dès qu'ils trouvent preneurs.

10/07 - Loi de finances rectificative : coupes sévères dans les budgets des ministères. La croissance économique est revue à la baisse : de 5 %, elle est réévaluée à 3,4 %. Les mauvaises rentrées fiscales et douanières des premiers mois de l'année conduisent également à réviser les ambitions à la baisse. L'assistance que l'État doit apporter à la Jirama, à Air Madagascar, aux caisses de retraite, les pertes de change causées par la dépréciation de la monnaie nationale ajoutent encore au pessimisme ambiant. Rares sont les départements ministériels qui seront épargnés. La présidence de la République, en revanche, verra son budget augmenté. Examiné en conseil des ministres, le projet de loi de finances devra attendre la prochaine session parlementaire pour être adoptée. Dans l'attente, les engagements au niveau des ministères sont suspendus. Le texte pourrait toutefois être promulgué par voie d'ordonnance mais cette procédure risque de créer de nouvelles tensions avec la représentation nationale...

13/07 - Le FMI a réduit de 150 points de base ses estimations de la hausse du PIB de Madagascar pour 2015. Ses prévisions de croissance ont été abaissées de 5 % à 3,5 %, en raison de conditions météorologiques plus défavorables que prévu et de la chute des prix des produits de base. En 2014, le PIB de Madagascar avait crû de 3 %. La situation pourrait encore se dégrader avertit l'institution. Ces prévisions ne prennent pas encore en compte les effets de la grève d'Air Madagascar qui a paralysé le secteur touristique, qui est à l'origine de 25 % des recettes extérieures. Enfin, l'incertitude politique et les difficultés d'accès à l'énergie pourraient également affecter la croissance et les investissements, souligne Patrick Imam, chef de mission. S'ajoute enfin l'impact négatif de la baisse des coûts mondiaux des matières premières et du pétrole, qui conduit les investisseurs étrangers à réduire leur activité, voire à différer leurs projets.

11/07 - Un présumé prince saoudien parvient à tromper les autorités. Un « *remake* » d'une affaire similaire qui s'était produite sous le régime de Transition. Cet étranger se présentant comme un prince saoudien a séjourné pour une visite privée dans la capitale au mois de juin. Un motard et une escorte avaient été mis à sa disposition par les autorités lors de son arrivée. L'intéressé se proposait de prendre contact avec des personnalités et opérateurs locaux pour investir dans le secteur des mines et du pétrole. Il aurait demandé à acquérir des blocs pétroliers appartenant à une grande compagnie indienne possédant plusieurs exploitations minières. L'usurpateur a été démasqué par les services de renseignement et serait actuellement recherché par les services de police internationaux. Les autorités se disent préoccupées par les motifs de la présence de cet individu à Madagascar, dans le contexte international actuel, croit savoir *Ma-TV*.

16/07 - La poliomyélite continue de se propager. Malgré la réponse lancée par le ministère de la santé et ses partenaires en effectuant une campagne de vaccination au mois d'avril, la situation demeure préoccupante. Le ministre de la santé examine avec les représentants de l'OMS et de l'Unicef quelle pourrait être la riposte nationale suite à la découverte d'un nouveau virus dérivé du vaccin dans le Sud du pays. L'origine du problème se situe dans l'insuffisance de la couverture vaccinale. Si 98% de la cible, les enfants de moins de 59 mois, ont pu être vaccinés, il faudrait atteindre les 100%, pour maîtriser la situation. L'insécurité et les difficultés d'accès constituent les principaux obstacles. Les agents de santé, mal équipés pour assurer la chaîne de froid, n'arrivent pas à atteindre toutes les zones isolées. Certaines autorités traditionnelles refusent aussi de coopérer, faute de communication. Le renforcement de la campagne a un coût élevé, qui nécessite la mobilisation des bailleurs de fonds.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, La Nation, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika,

Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet

Taux de change au 17/07/15 : 1 euro = 3194 Ariary (cours pondéré)